

## DISPOSITIONS PARTICULIERES BEACH VOLLEY

1. Ne sont admis sur les terrains de Beach Volley que les personnes ayant effectué et payé leur réservation via le site :  
<https://www.gemblouxomnisport.be/#louer-un-terrain>  
Hors pour les tournois, les réservations ne peuvent se faire que pour 2h minimum.
2. Les joueurs et éventuels spectateurs s'engagent à respecter les protocoles en vigueur au moment de l'activité.
3. Les annulations sont possibles sans pénalité jusqu'à 24h avant le créneau réservé. Passé ce délai, le membre devra payer le montant du terrain.
4. **Pour les tournois**, la demande particulière doit être effectuée au minimum 15 jours à l'avance via l'adresse : [info@gemblouxomnisport.be](mailto:info@gemblouxomnisport.be). Cette demande doit être effectuée par le correspondant qualifié du club (responsable officiel et non un entraîneur, membre,...). Parallèlement, le club devra effectuer son inscription sur le site mentionné au point 1. Dès validation de l'inscription par l'asbl, celle-ci effectuera la réservation au nom du club sur le site de la balle jaune.  
Les annulations doivent être effectuées 2 semaines à l'avance sauf intempéries.
5. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'une personne de minimum 16 ans qui en assurera la surveillance.
6. La personne effectuant la réservation sera responsable du bon déroulement de l'activité et du respect du présent règlement ainsi que des éventuels spectateurs.
7. Les joueurs s'engagent à respecter les lieux et le matériel à disposition. Ils laisseront l'endroit propre et sans déchets (des poubelles sont à dispositions). Ils utiliseront le matériel en bon père de famille et seulement pour l'usage qui lui incombe.  
Toute personne est responsable des dégâts qu'elle occasionnerait volontairement ou involontairement et devra de ce fait en supporter les frais de réparation.
8. Les joueurs s'engagent à respecter les horaires, les réservations s'effectuant par heure. Ils ne prendront pas possession du terrain à l'avance et quitteront dès l'heure terminée.
9. Seule l'activité pour laquelle la location est effectuée sera tolérée (sauf dérogation exceptionnelle de la direction).
10. Les joueurs devront être en possession d'une preuve de leur réservation, soit sur leur téléphone soit en version papier (possibilité d'imprimer le reçu via votre compte balle jaune). Cette preuve devra être présentée en cas de contrôle inopiné réalisé par un responsable de l'asbl.
11. Le membre recevra un code pour ouvrir le cadenas du terrain. Il est demandé de ne pas donner ce code à d'autres personnes et ne pas l'utiliser en dehors des heures de réservation.  
Ce code sera régulièrement changé. Les personnes ayant réservé les premières heures du lundi matin devront s'assurer de la validité du code via l'adresse mail : [info@gemblouxomnisport.be](mailto:info@gemblouxomnisport.be).
12. Les joueurs veilleront à utiliser le cadenas avec précaution et à le remettre correctement dès l'heure terminée. Le mode d'emploi est annexé à la confirmation et se trouve également sur la page d'accueil du site de réservation.
13. Respect des horaires : 8h – 22h (heure de fin de l'activité). Il ne sera pas toléré de présence en dehors de ces heures.
14. Le joueur veillera à vérifier et à respecter le numéro du terrain qui lui est attribué avant le début de sa partie.
15. Tenue de sport correcte exigée.
16. L'ASBL ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des VOLS pouvant se produire. Chacun est donc responsable de son matériel et ses objets de valeur.
17. L'ASBL décline toute responsabilité en cas d'accident quel qu'il soit, sauf s'il est prouvé que sa responsabilité ou celle de son personnel est engagée.
18. L'ASBL décidera de l'impraticabilité des terrains pour cause d'entretien ou d'intempéries.
19. L'ASBL se réserve le droit de faire bloquer les terrains pour les activités qu'il organise ou pour certaines activités occasionnelles.
20. Le présent règlement ainsi que son respect reposent sur la responsabilité, l'engagement de chacun et la confiance mutuelle.
21. En cas de non-respect de ce règlement et du contrat de confiance établi, la Direction se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un membre qui ne respecte pas l'ensemble de ces règles.